



## PATERNITE et test ADN : Abus de confiance

Par **titimalo**, le **14/02/2010** à **10:32**

Bonjour,

mon mari a eu 2 enfants, reconnu par la mère par anticipation, donc ils ne portent pas son nom même si ils les a reconnu.

Il y a peu de temps plusieurs personnes lui ont confié que le 2ème enfant été celui d'un très bon ami à lui (qui a disparu d'ailleurs sans rien dire).

Début 2009, mon mari assigne la mère (par biais d'un avocat), pour un test ADN, en fournissant des attestations légales (avec copie de pièces d'identités. Les personnes précisent même le nom du véritable père biologique.

Mais pour l'instant rien n'avance, la justice en France est longue pour ce type de dossier (on a même pas de date d'audance).

Ma question est : PEUT IL ENVISAGER DE PORTER PLAINTTE CONTRE LA MERE ET LE VRAI PERE POUR ABUS DE CONFIANCE? et Comment faire avancer ce dossier? Notre avocat nous dit sans cesse "soyez patient".